

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

We Like

Compartiment de KBC Equity Fund

Classic Shares: BE0171890065 (Code ISIN - parts de capitalisation), BE0171889059 (Code ISIN - Parts de distribution)

géré par KBC Asset Management NV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

KBC Equity Fund We Like vise un rendement en investissant principalement en actions d'entreprises qui proposent des produits et des services que les consommateurs perçoivent comme une plus-value par rapport à leurs besoins de base, tels que:

- Sport
- Voyages et culture
- Restaurants, plats à emporter et restauration rapide
- Cosmétiques et produits de beauté
- Médias et jeux
- Produits de luxe
- Animaux domestiques et soins
- Mobilité personnelle
- E-commerce
- Gestion de fortune
- ...

Un aperçu actualisé est disponible sur www.kbc.be/fonds-thematiques.

Le fonds poursuit des objectifs d'investissement responsable sur la base d'une double approche: un screening négatif et une méthodologie de sélection positive. Cette approche sera progressivement mise en œuvre au sein du portefeuille à partir du 12 octobre 2022.

Le screening négatif signifie que le fonds ne peut pas investir dans des actifs d'entreprises qui sont exclues sur la base de critères d'exclusion (liés entre autres au tabac, aux jeux de hasard et aux armes). Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsables.

La méthodologie de sélection positive combine les objectifs du portefeuille et le soutien du développement durable. Les objectifs du portefeuille sont basés sur une réduction de l'intensité carbone et une amélioration des caractéristiques ESG par rapport à l'indice de référence. Le développement durable est soutenu en investissant dans des entreprises qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. De plus amples informations sur la méthodologie de sélection positive et les objectifs concrets sont disponibles sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.

KBC Equity Fund We Like est géré activement en référence de benchmark: MSCI All Countries World - Net Return Index (www.MSCI.com).

Le fonds n'a toutefois pas pour objet de répliquer le benchmark. La composition de benchmark est prise en compte pour la composition du portefeuille. Compte tenu de la politique d'investissement, le fonds ne peut pas investir dans tous les instruments faisant partie du benchmark. Lors de la constitution du portefeuille, le gestionnaire peut également décider d'investir dans des instruments qui ne font pas partie de benchmark ou de ne pas investir dans des instruments qui font partie de benchmark. La composition du portefeuille s'écarte de celle de l'indice de référence, en raison de la méthodologie susmentionnée d'investissement responsable.

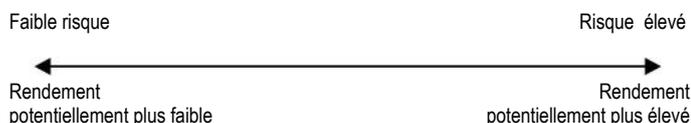
Le benchmark est aussi utilisé pour déterminer les limitations de risque internes du fonds. L'écart de rendement du fonds par rapport à le benchmark s'en trouve ainsi limité. L'erreur de suivi prévue pour ce fonds est supérieure à 4,00%. L'écart de suivi reflète les fluctuations du rendement du fonds par rapport à celui de benchmark. Plus cet écart de suivi est important, plus le rendement du fonds peut fluctuer par rapport à le benchmark. L'écart de suivi effectif peut être différent de l'écart de suivi attendu, en fonction des conditions de marché.

KBC Equity Fund We Like peut investir dans une certaine mesure en produits dérivés*. D'une part, cette limitation implique que les produits dérivés peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'investissement (par exemple en augmentant ou en diminuant l'exposition à un ou plusieurs segments du marché dans la stratégie d'investissement). D'autre part, les produits dérivés peuvent être utilisés pour neutraliser la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change).

La devise du fonds est l'euro.

Vous pouvez opter pour des parts de capitalisation ou des parts de distribution. Si vous optez pour des parts de capitalisation, le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus. Si vous optez pour les parts de distribution, le fonds peut verser la totalité ou une partie des revenus perçus aux moments indiqués dans le prospectus (pour tout complément d'information, voir le point intitulé 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Les ordres relatifs à des parts de fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futur.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 6?

6 est un indicateur typique pour un fonds d'actions hautement sensible au marché. Les actions n'offrent en effet pas de rendement garanti et leur valeur peut fortement fluctuer.

Investir dans ce fonds comporte en outre :

- un risque de change élevé: en investissant en titres libellés dans d'autres devises que l'euro, le risque que la valeur d'un investissement puisse être influencée par des fluctuations des cours de change est réel.

Il n'y a pas de protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%	Le pourcentage indiqué est le <i>maximum</i> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.
Frais de sortie	5,00% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée	
Changement de compartiment		Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,84%	Les frais courants sont basés sur ceux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Le chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.
----------------	-------	---

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSES



Ce graphique reproduit les informations propres aux parts de capitalisation.

Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie

Composition de benchmark actuelle: MSCI All Countries World - Net Return Index

* Ces résultats ont été obtenus dans des conditions qui n'ont plus cours actuellement.

Année de lancement: 1999

La devise du fonds est: l'euro

■ Rendement fonds sur une base annuelle
■ Rendement benchmark sur une base annuelle

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Equity Fund est KBC Bank NV.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel en néerlandais ou anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV ou KBC Asset Management NV (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) et sur le site internet: www.kbc.be/kiid

La dernière valeur nette d'inventaire* peut être consultée sur le site www.beama.be. Toute autre information pratique, peut être consultée sur le site www.kbc.be/kiid. Des informations actualisées sur la politique de rémunération (telle que décrite dans le prospectus à la section "Société de gestion") sont fournies sur le site www.kbc.be/documentation-investissements (Politique de rémunération) et peut être obtenu gratuitement dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale belge. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management NV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Equity Fund.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Classic Shares**, une catégorie d'actions de **We Like**, un compartiment de la sicav* de droit belge KBC Equity Fund. Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS V.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Equity Fund doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci. Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les informations relatives à ce compartiment dans le prospectus, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

KBC Asset Management NV est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 octobre 2022.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbc.be/kiid.

KBC Equity Fund
SICAV publique de droit belge - OPCVM

Société anonyme
Numéro d'entreprise: 0443.681.463 - RPM Bruxelles
Siège: Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES DE

Luxury & Tourism

Compartiment de KBC Equity Fund ^(*)

We Like

Compartiment de KBC Equity Fund ^(*)

Madame, Monsieur

Les actionnaires sont convoqués pour participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra pour chacun des compartiments susmentionnés **en vue de décider de la fusion ci-dessous**. La convocation est jointe au présent dossier d'information.

Compartiment(s) à absorber		Compartiment absorbant
Le compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund	est absorbé par	Le compartiment We Like de KBC Equity Fund

La fusion prévoit l'attribution au compartiment absorbant de tous les actifs et passifs du compartiment à absorber. Dans le présent document, vous trouverez des informations importantes sur la fusion et sur les conséquences de cette fusion pour vous en tant qu'actionnaire.

^(*) SICAV à compartiments multiples ayant opté pour des investissements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et dont le fonctionnement et les investissements sont régis par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

1. ACTIONS AFFECTÉES

KBC Equity Fund Luxury & Tourism	
Classic Shares	BE0168205079 Parts de capitalisation
	BE0168207091 Parts de distribution
Institutional B Shares	BE6228550834 Parts de capitalisation

est
absorbé
par

KBC Equity Fund We Like	
Classic Shares	BE0171890065 Parts de capitalisation
	BE0171889059 Parts de distribution
Classic Shares CSOB CZK	BE6283257820 Parts de capitalisation
Institutional B Shares	BE6228539720 Parts de capitalisation

2. CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA FUSION

Pourquoi une fusion?

Une fusion a pour effet d'augmenter les actifs du compartiment absorbant à concurrence des actifs du compartiment à absorber. Ce faisant, les investisseurs des deux compartiments concernés se retrouvent dans un environnement de gestion optimal et disposent d'un éventail plus étoffé de possibilités d'investissement. Cela permet également de générer des économies d'échelle, qui profitent dès lors aux investisseurs des compartiments concernés.

Pourquoi ces compartiments-là?

Le compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund a été sélectionné pour cette fusion, en raison de la volonté du Conseil d'administration de KBC Equity Fund de passer d'une composition sectorielle à une composition thématique et responsable pour le compartiment à absorber. C'est pourquoi il est proposé de procéder à une fusion du compartiment susmentionné de KBC Equity Fund avec le compartiment We Like de KBC Equity Fund.

Une fusion débouche sur des économies d'échelle et une gestion efficace en termes de coûts et est donc réalisée dans l'intérêt des actionnaires de tous les compartiments concernés. Cela ne signifie pas nécessairement que les frais du compartiment absorbant sont inférieurs à ceux du compartiment à absorber. Pour une comparaison des frais, nous vous renvoyons à la section 3.3 'Comparaison de la structure des frais et de la devise d'expression'.

3. COMPARAISON ENTRE LE COMPARTIMENT À ABSORBER ET LE COMPARTIMENT ABSORBANT

Les principales caractéristiques du compartiment à absorber et du compartiment absorbant sont reprises ci-dessous.

Pour une description complète des caractéristiques de chaque compartiment en particulier, nous renvoyons au prospectus et au document Informations clés pour l'investisseur (le 'KIID') de chaque compartiment. Nous vous conseillons vivement de les lire.

Le KIID du compartiment absorbant figure en annexe du présent dossier.

Nous attirons également votre attention sur le fait que les informations clés pour l'investisseur sont susceptibles d'être actualisées. La version la plus récente est disponible sur www.kbc.be/recherche-de-fonds ainsi qu'aux guichets d'organisme qui assure le service financier, à savoir KBC Bank NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles.

3.1. Comparaison entre les politiques et stratégies d'investissement

Comparaison entre le compartiment *Luxury & Tourism* de KBC Equity Fund et le compartiment *We Like* de KBC Equity Fund

Similitudes

Les deux compartiments ont pour principal objectif de procurer aux actionnaires le rendement le plus élevé possible, en investissant directement ou indirectement en titres négociables. Le rendement est obtenu par la réalisation de plus-values et l'encaissement de revenus. À cette fin, les actifs sont essentiellement investis en actions, et cela directement ou indirectement par le biais d'instruments financiers présentant une évolution similaire.

Les compartiments mènent une stratégie d'investissement similaire: le compartiment *Luxury & Tourism* de KBC Equity Fund investit principalement dans des actions d'entreprises actives dans les secteurs du luxe et du tourisme et des loisirs. Le compartiment *We Like* de KBC Equity Fund investit principalement dans des actions d'entreprises qui proposent des produits et services que les consommateurs perçoivent comme une valeur ajoutée à leurs besoins de base (voyages et culture, produits de luxe, médias et jeux, sports,...).

Le compartiment *Luxury & Tourism* de KBC Equity Fund et le compartiment *We Like* de KBC Equity Fund sont tous deux gérés activement.

Les deux compartiments conviennent aux investisseurs affichant un profil très dynamique.

Différences

Le compartiment *Luxury & Tourism* de KBC Equity Fund est géré activement sans suivre un indice de référence. Le compartiment *We Like* de KBC Equity Fund est en revanche géré activement sur la base du MSCI All Countries World - Net Return Index.

Contrairement au compartiment *Luxury & Tourism* de KBC Equity Fund, le compartiment *We Like* de KBC Equity Fund promeut une combinaison de caractéristiques écologiques et sociales.

Vous trouverez le KIID actuel des compartiments concernés aux guichets d'organisme qui assure le service financier ainsi que sur www.kbc.be/recherche-de-fonds.

3.2. Comparaison des risques

	SRI	Risques
KBC Equity Fund <i>Luxury & Tourism</i> Classic Shares	6	élevé risque de change moyen risque de capital moyen risque de concentration
KBC Equity Fund <i>Luxury & Tourism</i> Institutional B Shares	6	élevé risque de change moyen risque de capital moyen risque de concentration
KBC Equity Fund <i>We Like</i> Classic Shares	6	élevé risque de change moyen risque de capital
KBC Equity Fund <i>We Like</i> Institutional B Shares	6	élevé risque de change moyen risque de capital

3.3. Comparaison de la structure des frais et de la devise d'expression

	KBC Equity Fund Luxury & Tourism	KBC Equity Fund We Like
Frais d'entrée (maximum)	Classic Shares: 3.00% Institutional B Shares: 0.5%	Classic Shares: 3.00% Classic Shares CSOB CZK: 3.00% Institutional B Shares: 0.5%
Frais de sortie (maximum)	Classic Shares: 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée Institutional B Shares: 0.5%	Classic Shares: 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée Classic Shares CSOB CZK: 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée Institutional B Shares: 0.5%
Changement de compartiment	Classic Shares: Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Institutional B Shares: Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).	Classic Shares: Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Classic Shares CSOB CZK: Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Institutional B Shares: Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).
Frais courants	Classic Shares: 1,83% Institutional B Shares: 0,51%	Classic Shares: 1,84% Classic Shares CSOB CZK: 1,67% Institutional B Shares: 0,47%
Devise d'expression	Classic Shares: l'euro Institutional B Shares: l'euro	Classic Shares: l'euro Classic Shares CSOB CZK: la couronne tchèque Institutional B Shares: l'euro

4. CONSÉQUENCES ESCOMPTÉES

4.1. Général

On estime que suite à l'absorption des actifs du compartiment à absorber par le compartiment absorbant, ces actifs pourront être gérés d'une manière plus efficace.

Dans le cadre de la fusion, les actifs du compartiment à absorber seront intégrés dans le portefeuille du compartiment absorbant. Si le compartiment absorbant présente après la fusion une composition de portefeuille qui s'écarte de la stratégie d'investissement, il effectuera un rééquilibrage. Il est par conséquent possible que la fusion ait un impact sur le rendement du compartiment absorbant.

L'absorption des actifs du compartiment à absorber par le compartiment absorbant n'aura aucune influence sur les objectifs et la politique d'investissement du compartiment absorbant.

4.2. Implications fiscales de la fusion

Suite à la fusion, les actionnaires peuvent être soumis à un impôt dans le pays où ils ont leur domicile fiscal, ou dans une autre juridiction dans laquelle ils paient des impôts. Les actionnaires qui souhaitent de plus amples informations sur les implications fiscales de la fusion sont priés de demander conseil à leurs conseillers financiers et fiscaux habituels.

5. POINTS DE PROCÉDURE IMPORTANTS

Le **frais de la fusion** est supporté par KBC Asset Management NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles (à l'exception des frais pour la réalisation des actifs en cas de rachat d'actions, paiement ou échange sans frais).

L'**Assemblée Générale Extraordinaire** des compartiments concernés aura lieu le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation jointe en annexe.

5.1. Sortie sans frais et suspension de la publication de la valeur nette d'inventaire et de l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment

Les actionnaires des compartiments concernés peuvent demander le **rachat sans frais** (sauf taxes et frais éventuellement destinés à couvrir les frais liés à la réalisation des actifs) de leurs actions à partir de la réception du présent dossier d'information et jusqu'au 5 janvier 2023.

Les actionnaires du compartiment à absorber qui n'ont pas demandé le rachat sans frais (sauf taxes éventuelles) de leurs actions pendant cette période se verront attribuer, à la date effective et pour autant que la fusion soit approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire à la fois du compartiment à absorber et du compartiment absorbant, des actions du compartiment absorbant.

À partir du 9 janvier 2023, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment relatives au **compartiment à absorber seront suspendues**. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire du compartiment à absorber concerné ou du compartiment absorbant refuse la fusion, cette suspension prendra fin le jour qui suit ladite Assemblée Générale Extraordinaire. Les ordres concernant le compartiment à absorber, réceptionnés au cours de cette période de suspension, seront refusés.

À partir du 9 janvier 2023 et jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment relatives au compartiment **absorbant seront suspendues** afin de permettre une exécution efficace de la fusion. Les ordres concernant le compartiment absorbant qui sont réceptionnés au cours de cette période de suspension seront refusés.

5.2. Échange

À la date effective de la fusion envisagée, les actionnaires qui détiennent des actions du compartiment à absorber recevront des actions du compartiment absorbant. Le ratio d'échange des actions sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire ('VNI') par action du compartiment à absorber concerné à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2023, calculée le 13 janvier 2023, par la VNI de l'action correspondante du compartiment absorbant du 12 janvier 2023, calculée le 13 janvier 2023.

Le nombre d'actions à attribuer au sein du compartiment absorbant sera calculé, par classe et par type, selon la formule suivante:

$$A = (B \times C \times D) / E$$

Où:

A = le nombre de nouvelles actions à obtenir

B = le nombre d'actions détenues dans le compartiment à absorber

C = la valeur nette d'inventaire* par action du compartiment à absorber

D = le cas échéant, le taux de change entre les devises du compartiment à absorber et du compartiment absorbant

E = la valeur nette d'inventaire * par action correspondante du compartiment absorbant

*Il s'agit de la valeur nette d'inventaire à la date de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire qui approuvera la fusion des compartiments concernés.

Le ratio d'échange sera exprimé jusqu'à six décimales et le nombre d'actions à attribuer dans le compartiment absorbant jusqu'à quatre décimales.

La fusion entraîne l'annulation de toutes les actions du compartiment à absorber. Les détenteurs d'actions nominatives du compartiment à absorber seront radiés du registre des actions du compartiment à absorber et seront repris dans le registre des actions du compartiment absorbant, dans la catégorie d'actions qui correspond à la catégorie des actions qu'ils détenaient, en tenant compte du ratio d'échange. KBC Equity Fund veillera à notifier aux actionnaires concernés leur inscription dans le registre des actions du compartiment absorbant.

5.3. Traitement des fractions d'actions

Les actionnaires qui détiennent au moins une action du compartiment à absorber recevront au moins une action du compartiment absorbant.

Si lors de l'échange, l'actionnaire se voit allouer, **en échange d'une action entière** du compartiment à absorber, une **action entière du compartiment absorbant plus des fractions** d'actions du compartiment absorbant:

- soit il recevra ces fractions d'actions;
- soit ces fractions d'actions lui seront remboursées en espèces sans aucuns frais (hormis les taxes éventuelles).

L'actionnaire qui opte pour le remboursement de ces fractions d'actions aura la possibilité d'obtenir le remboursement en numéraire des actions concernées sans frais (sauf taxes éventuelles) du 23 janvier 2023 au 23 février 2023.

5.4. Date effective de la fusion

Dans l'hypothèse où les Assemblées Générales Extraordinaires décident de procéder à une fusion des compartiments concernés, le 20 janvier 2023 est envisagé comme date effective de la fusion.

À la date effective de la fusion, les actionnaires du compartiment à absorber, pour autant qu'ils n'aient pas opté pour la sortie sans frais, pourront exercer leurs droits dans le compartiment absorbant sur la base des actions qui leur auront été allouées en fonction du ratio d'échange.

5.5. Ligne du temps

28/11/2022	<ul style="list-style-type: none">• Publication, sur le site Internet consacré à la fusion, du dossier d'information et de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire.• Début de la période de sortie sans frais.• Début de la période durant laquelle peuvent être déposées les pièces pour voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
05/01/2023	Dernier jour de la période de sortie sans frais.
06/01/2023 (avant 17 heures)	Dernier jour de la période durant laquelle peuvent être déposées les pièces pour voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
09/01/2023	<ul style="list-style-type: none">• L'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment de tous les compartiments concernés est suspendue.• La valeur nette d'inventaire de tous les compartiments concernés est suspendue.
12/01/2023	Assemblée Générale Extraordinaire des compartiments concernés.
13/01/2023	<ul style="list-style-type: none">• Fin de la suspension de l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment du compartiment absorbant.• Calcul du ratio d'échange à la date du 12/01/2023.
20/01/2023	<ul style="list-style-type: none">• Un communiqué de presse concernant la décision des Assemblées Générales Extraordinaires est publié sur le site Internet relatif à la fusion.• Exécution de la fusion: les actionnaires reçoivent leurs actions converties et peuvent exercer leurs droits.

6. DOCUMENTS DISPONIBLES

Le Prospectus, le document Informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports financiers sont disponibles gratuitement aux guichets d'organisme qui assure le service financier, à savoir KBC Bank NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles ou sur le site www.kbc.be/recherche-de-fonds, en néerlandais et en anglais notamment.

L'investisseur peut aussi obtenir gratuitement au siège de SICAV concerné, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, une copie des documents suivants:

- le rapport du commissaire agréé sur cette fusion. Ce document
 - expose les critères pour la valorisation de l'actif et du passif éventuel;
 - indique la valeur pécuniaire au comptant par action;
 - décrit le mode de calcul pour le ratio d'échange et mentionne le ratio d'échange à la date effective (addendum après la fusion).
- la déclaration du dépositaire agissant pour tous les compartiments concernés par la fusion attestant que les données ci-dessous sont conformes à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances ainsi qu'aux statuts de SICAV concerné:
 - le type de restructuration et l'organisme de placement collectif concerné;
 - la date effective envisagée pour la restructuration;
 - les règles qui sont d'application respectivement pour le transfert des actifs et l'échange des actions.
- La proposition de fusion rédigée par le Conseil d'administration du SICAV concernée conformément à l'article 167 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Les convocations aux Assemblées Générales Extraordinaires, le présent dossier d'information et le communiqué de presse relatif à la décision des Assemblées Générales Extraordinaires seront disponibles à l'adresse: www.kbc.be/reamenagements-fonds.

KBC Equity Fund

Société d'investissement publique à capital variable de droit belge ayant opté pour des placements qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE - OPCVM

Société anonyme

Numéro d'entreprise: 0443.681.463 - RPM Bruxelles

Siège: Avenue du Port 2 - Bruxelles

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration de KBC Equity Fund a décidé de scinder en 6 les actions (de la catégorie 'Classic Shares') du compartiment We Like de KBC Equity Fund, avec prise d'effet le 12 janvier 2023. À cet effet, la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment seront suspendues du 9 au 12 janvier 2023.

La scission accroît la liquidité et l'accessibilité des actions du compartiment We Like de KBC Equity Fund et permet de respecter, pour le projet de fusion par absorption du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund par le compartiment We Like de KBC Equity Fund (cf. convocation ci-dessous), l'article 167, 4e alinéa de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE, en vertu duquel chaque actionnaire du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund doit recevoir au moins une action du compartiment We Like de KBC Equity Fund.

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE

Luxury & Tourism

compartiment de KBC Equity Fund

We Like

compartiment de KBC Equity Fund

Les actionnaires du compartiment **Luxury & Tourism de KBC Equity Fund** et du compartiment **We Like de KBC Equity Fund** sont conviés par la présente à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra pour chacun de ces compartiments le 12 janvier 2023 respectivement à 9h00 et 9h30 en l'étude de Berquin Notaires au 11 Avenue Lloyd George, 1000 Bruxelles, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant et sur les propositions de décision concernant la fusion du compartiment **Luxury & Tourism de KBC Equity Fund** par absorption par le compartiment **We Like de KBC Equity Fund**.

1. Documents et rapports: prise de connaissance et examen des documents suivants:

- a. La proposition de fusion, rédigée conformément à l'article 167 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE ('l'AR OPCVM') et à l'article 12:24 du Code des Sociétés et Associations à propos de la fusion par absorption dont question ci-dessus. Cette proposition a été rédigée par acte sous seing privé par les Conseils d'administration de KBC Equity Fund et a été déposée au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Le document est disponible sans frais au siège de KBC Equity Fund.

Les documents suivants sont également tenus à la disposition des actionnaires au siège de KBC Equity Fund:

- les comptes annuels des trois derniers exercices
- les rapports des administrateurs et du commissaire des trois derniers exercices
- le rapport du commissaire relatif à cette fusion conformément à l'article 172 de l'AR OPCVM
- le prospectus du ou des organismes de placement collectif concernés par la fusion
- le document Informations clés pour l'investisseur des compartiments concernés par la fusion

Le document Informations aux actionnaires peut être obtenu sans frais par l'intermédiaire du site Internet suivant: www.kbc.be/reamenagements-fonds.

- b. Communication, en application de l'article 12:27 du Code des Sociétés et Associations, des principaux changements de situation patrimoniale des compartiments concernés qui seraient survenus depuis la rédaction de la proposition de fusion.

2. Propositions de résolution:

Pour les actionnaires du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund:

- a. **Fusion par absorption:** approbation de la proposition de fusion du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Like de KBC Equity Fund.
- b. **Détermination du ratio d'échange et de la compensation pour les actionnaires du compartiment à absorber Luxury & Tourism de KBC Equity Fund:** approbation du ratio d'échange établi selon la formule exposée dans les informations aux actionnaires et de la création d'actions du compartiment We Like de KBC Equity Fund, lesquelles seront attribuées en compensation du transfert de l'actif et du passif du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund aux actionnaires de ce compartiment, en fonction des valeurs nettes d'inventaire respectives du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund et du compartiment We Like de KBC Equity Fund et du ratio d'échange qui en résulte.
Ces nouvelles actions seront de la même classe et du même type que les actions détenues précédemment par les actionnaires du compartiment absorbé.
- c. **Dissolution sans liquidation:** constatation de la dissolution sans liquidation du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund, sous réserve d'approbation de la fusion.
- d. **Fin du mandat des administrateurs:** prise d'acte de la fin du mandat des administrateurs de KBC Equity Fund pour ce qui concerne leur tâche d'administration du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund et décharge à ces mêmes administrateurs.
- e. **Procuratation spéciale:** proposition d'accorder aux administrateurs de KBC Equity Fund une procuratation spéciale pour l'exécution des résolutions susmentionnées.

Pour les actionnaires du compartiment We Like de KBC Equity Fund:

- a. **Fusion par absorption:** approbation de la proposition de fusion du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Like de KBC Equity Fund.
- b. **Détermination du ratio d'échange et de la compensation pour les actionnaires du compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund**
Approbation du ratio d'échange établi selon la formule exposée dans les informations aux actionnaires et de la création d'actions du compartiment We Like de KBC Equity Fund, lesquelles seront attribuées en compensation du transfert de l'actif et du passif de compartiment Luxury & Tourism de KBC Equity Fund aux actionnaires de ce compartiment, en fonction des valeurs nettes d'inventaire respectives de ce compartiment et du compartiment We Like de KBC Equity Fund et du ratio d'échange qui en résulte.
Ces nouvelles actions seront de la même classe et du même type que les actions détenues précédemment par les actionnaires du compartiment absorbé.
- c. **Procuratation spéciale:** proposition d'accorder aux administrateurs de KBC Equity Fund une procuratation spéciale pour l'exécution des résolutions susmentionnées.

3. Dispositions communes aux propositions de résolution relatives à la/aux fusion(s) précitée(s):

À partir du 9 janvier 2023, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment **Luxury & Tourism de KBC Equity Fund** seront suspendues afin de permettre une exécution efficace de la fusion. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'un des compartiments concernés refuse la fusion, cette suspension pour le compartiment à absorber prendra fin le jour qui suit ladite Assemblée Générale Extraordinaire. Les ordres concernant le compartiment qui sont réceptionnés au cours de cette période de suspension seront refusés.

À partir du 9 janvier 2023 et jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment relatives au compartiment **We Like de KBC Equity Fund** seront suspendues afin de permettre une exécution efficace de la fusion. Les ordres concernant le compartiment, qui sont réceptionnés au cours de cette période de suspension, seront refusés.

Conformément à l'article 14 des statuts, les propriétaires d'actions nominatives et dématérialisées du compartiment **Luxury & Tourism de KBC Equity Fund** et du compartiment **We Like de KBC Equity Fund** sont tenus d'informer le Conseil d'administration par courrier ordinaire, au plus tard le sixième jour calendrier qui précède la date fixée de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 17 heures, de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, et du nombre d'actions pour lesquelles ils entendent participer au vote; la date du cachet de la poste fait foi pour le respect de cette obligation.

En outre, les propriétaires d'actions dématérialisées ne seront admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire que s'ils déposent au siège de la société d'investissement concernée (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) ou auprès de prestataire de services financiers de la société d'investissement concernée, au plus tard le sixième jour calendrier qui précède la date fixée de l'Assemblée Générale Extraordinaire avant 17 heures, une attestation délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, établissant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

La lettre destinée au Conseil d'administration doit être adressée à: KBC Asset Management NV (ALA) – à l'attention

du Conseil d'administration de KBC Equity Fund - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles.

Les participants peuvent se faire représenter. Le représentant doit être en possession d'une procuration écrite signée (disponible sur: : www.kbc.be/reamenagements-fonds).

Le prestataire de services financiers de KBC Equity Fund est:

- KBC Bank NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

L'Assemblée délibérera et statuera valablement, quelle que soit la part du capital représentée par les actionnaires présents. Les résolutions ne pourront être adoptées à moins des trois quarts des voix.

Les actionnaires peuvent envoyer à l'avance à l'adresse vragenAVfonsen@kbc.be les éventuelles questions qu'ils souhaitent poser pendant l'Assemblée Générale Extraordinaire .

Le Conseil d'administration de KBC Equity Fund

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

We Like

Compartiment de KBC Equity Fund

Classic Shares: BE0171890065 (Code ISIN - parts de capitalisation), BE0171889059 (Code ISIN - Parts de distribution)

géré par KBC Asset Management NV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

KBC Equity Fund We Like vise un rendement en investissant principalement en actions d'entreprises qui proposent des produits et des services que les consommateurs perçoivent comme une plus-value par rapport à leurs besoins de base, tels que:

- Sport
- Voyages et culture
- Restaurants, plats à emporter et restauration rapide
- Cosmétiques et produits de beauté
- Médias et jeux
- Produits de luxe
- Animaux domestiques et soins
- Mobilité personnelle
- E-commerce
- Gestion de fortune
- ...

Un aperçu actualisé est disponible sur www.kbc.be/fonds-thematiques.

Le fonds poursuit des objectifs d'investissement responsable sur la base d'une double approche: un screening négatif et une méthodologie de sélection positive. Cette approche sera progressivement mise en œuvre au sein du portefeuille à partir du 12 octobre 2022.

Le screening négatif signifie que le fonds ne peut pas investir dans des actifs d'entreprises qui sont exclues sur la base de critères d'exclusion (liés entre autres au tabac, aux jeux de hasard et aux armes). Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsables.

La méthodologie de sélection positive combine les objectifs du portefeuille et le soutien du développement durable. Les objectifs du portefeuille sont basés sur une réduction de l'intensité carbone et une amélioration des caractéristiques ESG par rapport à l'indice de référence. Le développement durable est soutenu en investissant dans des entreprises qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. De plus amples informations sur la méthodologie de sélection positive et les objectifs concrets sont disponibles sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.

KBC Equity Fund We Like est géré activement en référence de benchmark: MSCI All Countries World - Net Return Index (www.MSCI.com).

Le fonds n'a toutefois pas pour objet de répliquer le benchmark. La composition de benchmark est prise en compte pour la composition du portefeuille. Compte tenu de la politique d'investissement, le fonds ne peut pas investir dans tous les instruments faisant partie du benchmark. Lors de la constitution du portefeuille, le gestionnaire peut également décider d'investir dans des instruments qui ne font pas partie de benchmark ou de ne pas investir dans des instruments qui font partie de benchmark. La composition du portefeuille s'écarte de celle de l'indice de référence, en raison de la méthodologie susmentionnée d'investissement responsable.

Le benchmark est aussi utilisé pour déterminer les limitations de risque internes du fonds. L'écart de rendement du fonds par rapport à le benchmark s'en trouve ainsi limité. L'erreur de suivi prévue pour ce fonds est supérieure à 4,00%. L'écart de suivi reflète les fluctuations du rendement du fonds par rapport à celui de benchmark. Plus cet écart de suivi est important, plus le rendement du fonds peut fluctuer par rapport à le benchmark. L'écart de suivi effectif peut être différent de l'écart de suivi attendu, en fonction des conditions de marché.

KBC Equity Fund We Like peut investir dans une certaine mesure en produits dérivés*. D'une part, cette limitation implique que les produits dérivés peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'investissement (par exemple en augmentant ou en diminuant l'exposition à un ou plusieurs segments du marché dans la stratégie d'investissement). D'autre part, les produits dérivés peuvent être utilisés pour neutraliser la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change).

La devise du fonds est l'euro.

Vous pouvez opter pour des parts de capitalisation ou des parts de distribution. Si vous optez pour des parts de capitalisation, le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus. Si vous optez pour les parts de distribution, le fonds peut verser la totalité ou une partie des revenus perçus aux moments indiqués dans le prospectus (pour tout complément d'information, voir le point intitulé 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Faible risque ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → Risque élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futur.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 6?

6 est un indicateur typique pour un fonds d'actions hautement sensible au marché. Les actions n'offrent en effet pas de rendement garanti et leur valeur peut fortement fluctuer.

Investir dans ce fonds comporte en outre :

- un risque de change élevé: en investissant en titres libellés dans d'autres devises que l'euro, le risque que la valeur d'un investissement puisse être influencée par des fluctuations des cours de change est réel.

Il n'y a pas de protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%	Le pourcentage indiqué est le <i>maximum</i> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.
Frais de sortie	5,00% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée	
Changement de compartiment		Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,84%	Les frais courants sont basés sur ceux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Le chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.
----------------	-------	---

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSES



Ce graphique reproduit les informations propres aux parts de capitalisation.

Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie

Composition de benchmark actuelle: MSCI All Countries World - Net Return Index

* Ces résultats ont été obtenus dans des conditions qui n'ont plus cours actuellement.

Année de lancement: 1999

La devise du fonds est: l'euro

■ Rendement fonds sur une base annuelle
■ Rendement benchmark sur une base annuelle

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Equity Fund est KBC Bank NV.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel en néerlandais ou anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV ou KBC Asset Management NV (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) et sur le site internet: www.kbc.be/kiid

La dernière valeur nette d'inventaire* peut être consultée sur le site www.beama.be. Toute autre information pratique, peut être consultée sur le site www.kbc.be/kiid. Des informations actualisées sur la politique de rémunération (telle que décrite dans le prospectus à la section "Société de gestion") sont fournies sur le site www.kbc.be/documentation-investissements (Politique de rémunération) et peut être obtenu gratuitement dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale belge. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management NV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Equity Fund.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Classic Shares**, une catégorie d'actions de **We Like**, un compartiment de la sicav* de droit belge KBC Equity Fund. Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS V.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Equity Fund doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci. Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les informations relatives à ce compartiment dans le prospectus, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

KBC Asset Management NV est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 octobre 2022.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbc.be/kiid.